

## Séance du jeudi 10 avril 2025

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Ludovic MAHÉ

#### Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les travaux cantine/garderie
  - Point financier sur projet cantine/garderie
  - Prise en charge de la concession CARLAC
  - Prise en charge entretien tombe BESSON
  - Vote du taux des taxes communales
  - Souscription pour les travaux de sécurisation du beffroi de l'église avec l'aide de la fondation du patrimoine
    - Demande de subvention Tour du Cher cycliste
  - Questions diverses
- 
- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Régis VAULLERIN, Angélique HUET, Germaine de BENGY, Pascal RENARD, Régis MENNESSIER, Françoise JACQUET, Sébastien CHABOT,
  - **Absents excusés** : Denis PEAUDECERF, Chrystèle GOND
  - **Absents avec pouvoirs** : Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT  
Anita GUINARD-AKRETCH pouvoir à Claudine CHEMIERE  
Marie CALURAUD pouvoir à Angélique HUET  
Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Françoise JACQUET

La séance est ouverte à 19h05 par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

#### **Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour**

- Approbation des statuts de la Communauté de Communes Terres du haut Berry

**L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

## **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2025**

Monsieur le Maire adjoint demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

### ➤ **Point d'avancement sur les travaux cantine garderie**

Les travaux avancent bien, voire le retard a été réduit un peu. On profite de la pose prévue d'un drain pour le nouveau bâtiment pour étendre au jardin de la crèche pour évacuer le surplus d'eau du sol. Cette extension génère naturellement un coût financier, prévu au budget prévisionnel 2025 dans les dépenses imprévues.

Une visite du chantier est proposée à l'ensemble des élus, elle aura lieu le lundi 28/04 à 18h.

### ➤ **Point financier sur projet cantine garderie**

La situation au 10 avril 2025 :

Montant des factures de l'opération réglées : 296 315,89 €

Montant des subventions déjà versées : 228 154,20 €

Montant des factures de l'opération à régler : 1 248 748,19 €

Montant des subventions à percevoir : 619 506,09 €

Reste à charge pour la commune : 486 245,03 €

Trésorerie : 699 678,18 €

FC TVA à recevoir en 2026 (estimation) : 211 158,76 €

### ➤ **Prise en charge de la concession CARLAC**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Dominique CARLAC par testament a fait un leg à la commune et avait fait le souhait que les deux tombes de famille soient entretenues : concessions E 89 cinquantenaire et D 68 perpétuelle

Monsieur le Maire propose de rendre la concession E 89 perpétuelle (inhumation de Madame CARLAC en 2018) afin de continuer l'entretien sur ces deux concessions.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

-Décide de rendre la concession E 89 perpétuelle

-S'engage à continuer l'entretien des concessions E 89 (famille Lhomme) et D 68 (familles Vrinat-Lhomme) par la commune.

➤ **Prise en charge entretien tombe BESSON**

Monsieur Lucien BESSON, décédé en 2005, avait par testament fait un leg d'un montant de 52 000,00 € au diocèse de Bourges pour l'entretien de l'église de Saint Eloy de Gy. Il demandait que sa tombe soit entretenue. Ce leg a été intégralement mis dans les travaux de restauration de l'église par l'intermédiaire de l'Association gyacomoise des Amis de l'Eglise.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

S'engage à entretenir la concession perpétuelle D 54 (famille Besson) dans laquelle a été inhumé Monsieur Lucien BESSON en 2005.

➤ **Vote des taux des taxes communale**

**Vu** le code général des collectivités locale,

**Vu** les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire propose les taux des taxes locales comme suit :

- Foncier bâti                    **38,97 % dont taux départemental 19,72 %**
- Foncier non bâti            **37,10 %**
- Taxe d'habitation        **15,35 % (résidences secondaires)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme précisé ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre, via la plateforme « démarche simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

➤ **Souscription pour les travaux de sécurisation du beffroi de l'église avec l'aide de la fondation du patrimoine**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de recourir au dispositif collecte-subvention de la Fondation du Patrimoine pour la sécurisation et la restauration du beffroi de l'église de Saint Eloy de Gy.

Les travaux portent sur la restauration du beffroi et des cloches pour un montant total de 30 519,00 €

avec l'objectif d'une restauration fin 2025 début 2026.

Le plan de financement :

Collecte de souscription (projection) : 2 700,00 € (\*)

Apport de la mairie : 16 319,00 €

Apport de l'association gyacomoise des Amis de l'Eglise : 4 000,00 €

Subvention de la Fondation du Patrimoine : 7 500,00 €

(\*) Le montant collecté de la souscription influera sur le montant de la participation de la commune.

➤ **Demande de subvention Tour du Cher cycliste**

Monsieur le Maire explique que les organisateurs de la première édition du Tour du Cher cycliste ont sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la mairie. Ce Tour du Cher traversera plusieurs communes du département, dont Saint Eloy de Gy, le dimanche 4 mai 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 50,00 €.

➤ **Approbation des statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry**

**Vu** la Loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

**Vu** la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1er janvier 2017,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1559 du 16 décembre 2016 relatif aux compétences de la Communauté de communes Terres du Haut Berry,

**Vu** la délibération n°291118-162 du conseil communautaire du 29 novembre 2018 définissant le choix des compétences facultatives,

**Vu** la délibération n°291118-163 du conseil communautaire du 29 novembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-1-285 du 29 mars 2019 portant adoption des statuts,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-1622 du 22 décembre 2020 portant transfert de la compétence eau et assainissement,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-0385 du 22 avril 2022 portant transfert de la compétence contributions des communes au budget du SDIS,

**Vu** la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment son article 17 introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,

**Vu** l'article L.214-1-3 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Etant donné que les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry doivent être mis à jour notamment suite aux transferts de compétences relatifs à l'eau et l'assainissement, aux contributions au SDIS, et aux modifications règlementaires concernant la petite enfance.

**Considérant** la délibération n°270325-47 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 adoptant la modification des statuts de la Communauté de Communes,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry tels qu'annexés à la présente délibération

- **d'autoriser** Le Maire a signé tout document relatif aux statuts de la Communauté de Communes adopté par 16 voix pour.

➤ **Questions diverses**

Les travaux importants du changement de la canalisation à Bourgneuf débutent fin avril début mai pour plusieurs semaines.

Le coût total des travaux est pris en charge intégralement par la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

Un plan de communication va être réalisé auprès des riverains.

Pour remplacer Madame Dominique MARTINEZ, une personne est recrutée pour un poste d'Adjointe Administrative à temps partiel à la mairie à compter du 5 mai 2025, une seconde personne pour un poste d'Adjointe Administrative à temps partiel pour gérer l'agence postale communale va être recrutée à compter de mi-mai.

A la demande du Maire, un groupe de travail est constitué pour proposer une nouvelle gestion des subventions accordées aux associations.

Dans la continuité de la sécurisation du carrefour de la Croix Blanche, deux nouveaux panneaux lumineux de prévention ont été installés sur la route intercommunale allant du Vernay à Vasselay.

Nous avons également obtenu du Département que la zone limitée à 90 entre le carrefour et l'entrée de la commune soit limitée à 70.

Claudine CHEMIERE, Adjointe, dresse un bilan positif de l'opération citoyenne « Nettoyons notre village » qui a été réalisée le 29 mars 2025.

Afin de toucher un plus large public, les élus proposent de renouveler cette belle action un dimanche

matin. Le Maire propose une nouvelle opération en septembre prochain.

Jean-Baptiste QUINDROIT, Conseiller Municipal, liste des propositions pour les décorations de Noël 2025, qui peut nécessiter un arbitrage, une priorisation au regard des montants des devis. Des tâches semblent prioritaires à réaliser, dans l'attente des devis.

Jean-Baptiste QUINDROIT, associé à d'autres élus, se proposent d'aménager le plateau situé au stade de Bourgneuf. Le Maire donne son accord sur le principe, il demande une date de réalisation afin d'anticiper et planifier le nettoyage par l'équipe technique et fournir la peinture.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **jeudi 15 mai 2025 à 19h**.

La séance est levée à 21h10

La Secrétaire

Ludovic MAHÉ



Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres